



L'action de Michelin Développement s'intègre dans la charte Performance et responsabilité : relations avec les communautés locales

- Michelin a **décidé, sur chaque bassin d'emploi où il est présent industriellement, d'être un** acteur reconnu et efficace du développement économique **en accompagnant chaque fois que possible à la** création d'emplois durables.
- Michelin propose son **expertise technique** et des **concours financiers** aux PME qui ont des projets débouchant sur la création **d'emplois durables**.
- Ces engagements sont tenus avec encore plus de détermination lorsque des impératifs industriels imposent des restructurations.

Types d'intervention

APPUI FINANCIER

Prêt participatif :

- **Taux : 1,5 % sans demande de garanties**
- Montants : de **3 000 à 5 000 € par emploi** à créer sur les 3 ans, jusqu'à 8 000 € par emploi en revitalisation
- **Durée : 5 ans** avec un quasi différé de remboursement de 1 an
- Possibilité de transformer une partie du prêt en subvention en cas d'embauche de salariés d'une cellule de reclassement de Michelin.

Prime à l'emploi :

- **Prime de 1 500 €** par emploi créé sur les 3 ans

APPUI TECHNIQUE, conseil donné à titre gracieux par un expert du Groupe :

- dans les domaines de compétence du Groupe
- dans les domaines transversaux (ressources humaines, finance, approvisionnement, production, marketing, export...)

Critères d'intervention

Pour l'appui financier et l'appui technique :

- Toute entreprise en création, ou en développement de préférence dans l'industrie et les services à l'industrie.
- Implantation : dans le bassin d'emploi d'un établissement industriel Michelin (**50 KM ou une heure de route du site**).
- PME/I, entreprise indépendante d'un grand groupe et non concurrente du Groupe Michelin.

Pour l'appui financier :

- Un projet prévoyant la **création d'au moins 5 emplois** (CDI temps plein) dans les 3 ans à venir.

Documents nécessaires (uniquement pour les appuis financiers)

- Une **présentation de l'entreprise** (historique, activité, marché, outil de production, organisation, personnel)
- **K bis récent, répartition du capital**
- Les **2 dernières liasses fiscales**
- Le **business plan prévisionnel sur 3 ans** : bilans, comptes de résultat, plans de financement, besoins en fond de roulement.
- Le nombre et les types **d'emplois à créer**.
- Les **investissements** prévus

Pour contacter Michelin Développement

- Patrick OZOUX Tél : 06 13 64 16 79 Adresse Mail : patrick.ozoux@fr.michelin.com
- Yves PILOT Tél : 06 08 76 64 92 Adresse Mail : yves.pilot@fr.michelin.com
- Téléphone Clermont : 04 73 32 66 20
- Site Internet : WWW. Michelin.fr/side



CHARTE ETHIQUE

Depuis sa création en 1990, **Michelin Développement (M.D.)** s'est engagé à respecter des règles et des devoirs envers ses partenaires et ses PME clientes. Ce faisant, M.D. s'inscrit dans la continuité des principes de déontologie appliqués par la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin.

Règles :

Vis-à-vis des partenaires économiques locaux :

- M.D. se considère au service des territoires. Par conséquent, M.D. ne fait pas de prospection mais s'appuie sur les organismes locaux pour connaître les projets créateurs d'emploi. M.D. intervient donc en concertation avec eux.
- M.D. prend également en compte le caractère stratégique ou structurant d'un projet déclaré comme tel par le territoire.
- Les dossiers retenus doivent être en harmonie avec les valeurs Performance et Responsabilité Michelin.

Vis-à-vis des PME :

- Pas d'ingérence dans le fonctionnement des entreprises.
- La décision d'octroi d'un prêt M.D. est principalement guidée par le souci d'aider à la création d'emplois pérennes tout en acceptant de prendre des risques raisonnables.
- Après signature de la convention, M.D. suit la PME pendant 6 ans, c'est-à-dire : évolution des effectifs, liasses fiscales et échanges directs en cas de difficultés rencontrées par la PME.
- M.D. propose des aides techniques sous forme de partage d'expérience.
- M.D. se défend d'intervenir financièrement ou techniquement dans les cas où les PME rencontrent des difficultés remettant en cause la pérennité des emplois. Ceci pour éviter toute ingérence ou soutien abusif ou gestion de fait.

Devoirs :

Vis-à-vis des partenaires économiques locaux :

- Respect de la propriété des projets identifiés par un territoire.
- Confidentialité : pas de divulgation des informations en dehors des partenaires du territoire.
- Respect des contraintes territoriales : les partenaires de M.D. ont toujours la possibilité de différer une proposition d'aide par M.D. à une PME.

Vis-à-vis des PME :

- Confidentialité : M.D. ne divulgue pas les conventions réalisées. Seuls, les partenaires économiques locaux sont informés de l'état d'avancement du projet avec M.D. Sauf accord de la PME, les détails du projet restent confidentiels.